

AMÉNAGEMENT URBAIN

En route vers une voirie pour tous ?

Le Ministère du développement durable a engagé une démarche d'actualisation du code de la route avec l'introduction du principe de prudence et l'amélioration de la cohabitation entre l'auto, le piéton, le vélo...

Une quinzaine d'agents municipaux ont été sensibilisés à cette nouvelle forme de partage de l'espace public dans le cadre d'un stage en partenariat avec le CNFPT (1). Objectif ? Bûcher sur la meilleure façon d'appliquer le décret du 30 juillet 2008 (2).

Ce n'est pas à une simple balade matinale à bicyclette qu'ont été conviés les agents berruyers. Le coup de pédale dans la brume de janvier a une réelle utilité : se mettre à la place des cyclistes pour relever les petites incohérences

de parcours, et repérer les aménagements à envisager. Car en matière de politique cyclable, les pistes et bandes dédiées aux adeptes de la petite reine sont devenues insuffisantes pour inciter les gens à se déplacer autrement.

Avoir une vision globale du sujet

"Il faut aller plus loin, avoir une vision globale des choses et prendre en compte les nouvelles normes. La multiplication des double-sens cyclistes,

l'aménagement des zones de circulation apaisée, des zones 30, des aires piétonnes est simple à réaliser et peut faire beaucoup pour le vélo" scandent les deux intervenants du Ministère du développement durable.

Exit la voiture ? "Disons que dans ces cas de figure, elle n'a plus le monopole. On passe d'une route à une rue en ville".

Prendre en compte les personnes handicapées

La notion de partage et de respect s'étend aussi aux usagers handicapés. "Pour appréhender leurs difficultés, on a testé les alentours de la cathédrale en fauteuil roulant. Avec tous ces pavés, ce n'est pas praticable. A l'aveugle non plus ce n'est pas évident. Les espaces sont vides, il n'y a pas de repère" explique une participante.

Dorénavant, le bureau d'étude chargé de l'aménagement urbain

prendra en compte tous ces nouveaux paramètres.

Bourges est bien partie pour suivre l'exemple de Lorient "la ville des quartiers tranquilles". ●

(1) Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

(2) Ce décret introduit les zones de circulation apaisée qui facilitent les relations entre les véhicules automobiles et les usagers vulnérables.

Le code de la rue est une disposition du code de la route qui s'applique au milieu urbain et l'adapte aux pratiques des usagers.



Sensibilisation des agents municipaux

DÉPLACEMENTS

Osez le covoiturage !



Déjà 1 400 inscrits sur le site

Site de covoiturage de la Ville de Bourges
www.covoiturage.bourges.fr

Ecologiques, économiques, pratiques et sympathiques, en route pour les trajets intelligents...

La Ville de Bourges propose depuis le 1^{er} juin 2007 un service de covoiturage. Le principe est de vous faciliter la recherche de co-équipiers pour remplir un véhicule et se déplacer à moindre frais. Pour

vos trajets domicile-travail, pour partir en week-end, en vacances ou pour tous vos déplacements professionnels, ce service est gratuit, que vous habitiez Bourges ou une autre ville.

De nombreux avantages

C'est bon pour l'environnement car moins de véhicules c'est moins de pollution, plus d'économies d'énergie et une réduction des problèmes de circulation et de stationnement. C'est aussi bon pour les autres car vous pouvez aider des personnes sans voiture et/ou éloignées des transports en commun. Enfin, c'est

bon pour le porte monnaie car en mutualisant vos déplacements, vous partagez les frais kilométriques et faites des économies !

Covoiturage mode d'emploi

Inscrivez-vous sur le site de la Ville www.covoiturage.bourges.fr. Indiquez vos trajets et vos contraintes (ville de départ, villes étapes, nombre de places disponibles dans votre véhicule si vous êtes le conducteur, les horaires...). Cherchez ensuite, en fonction des informations que vous venez de déposer, un partenaire réalisant un parcours similaire. ●

PÉDAGOGIE

La Semaine du Développement Durable

Le Ministère de l'Ecologie organise du 1^{er} au 7 avril prochain une nouvelle édition de la Semaine Nationale du Développement Durable. Une nouvelle fois, la Ville de Bourges va relayer cette opération au niveau local.

Plusieurs animations seront ainsi organisées : une conférence, animée par M. Boissel (Chef du Centre Météo France du Cher) et M. Marceron (Directeur Ecologie et Développement Durable de la Ville de Bourges). Elle aura

pour thème : "Le dérèglement climatique dans le Berry... et ailleurs, quelles conséquences?". La date et le lieu seront communiqués ultérieurement. La diffusion d'un petit guide pratique sur les déplacements

cyclables. Seront ainsi rappelés les droits et devoirs du cycliste, les règles de circulation et une carte détachable de tous les itinéraires cyclables de la Ville. Des "arbres à souhaits" seront installés à l'Hôtel de Ville, dans

les mairies annexes ainsi qu'au CCAS. Vous pourrez ainsi venir accrocher aux branches de ces arbres vos propositions d'actions à mettre en œuvre à Bourges pour protéger l'environnement. ●